



Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

SARL A LUR'O PNEUS

**16, Route de Belfort
70 200 LURE**

**Société à responsabilité limitée au capital de 55 000 Euros
507 865 939 RCS VESOUL**

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL A LUR'O PNEUS en Société par actions simplifiée

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la Société A LUR'O PNEUS, société à responsabilité limitée, en Société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code, par décision unanime des associés en date du 01 juin 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation comptable arrêté au 31/03/2026, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 173 140 € au 31/03/2026, contre 302 624 € pour les comptes clos au 31/08/2025. Les comptes clos au 31/08/2025 n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.
- Le résultat net après impôts sur les bénéfices est bénéficiaire de 15 019 € au 31/08/2025. Le résultat d'exploitation de la situation intermédiaire au 31/03/2026 est favorable de 2 2 207 €, celui des comptes annuels clos au 31/08/2025 est favorable à hauteur de 23 555 €.
- A la date du 31/03/2026, le montant des capitaux propres est de 172 280 €, et comprennent des réserves pour 113 874 €.
- L'endettement financier s'élève à 94 006 € au 31/03/2026, et la trésorerie à la situation intermédiaire au 31/03/2026 est favorable pour 66 175 €.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Luxeuil les Bains, le 09 juin 2026,

Le Commissaire aux comptes
et à la transformation,

MCH Auditeurs

Franck PAUL

